

que les attributions des surintendants seraient annulées par les vice-rois du Tche Li et des Deux Kiang. A la nouvelle du massacre, Tseng Kouo-fan avait bien reçu l'ordre (édit du 23 juin) de se rendre de Pao Ting à T'ien Tsin; il ne donna aucun signe de vie pendant trois jours, puis il se prétendit malade; (il avait, dit-on, mal aux yeux); et finalement n'arriva à T'ien Tsin que dix-sept jours (8 juillet) après la catastrophe. Dès son arrivée, il suspendit de leurs fonctions le *Tao T'ai*, le *Tche Fou* et le *Tche Hien*, et commença son enquête. Le 3 août eurent lieu les funérailles des victimes. Enfin en octobre 1870, Tchang Kouang-tSao et Lieou Kie étaient condamnés à être déportés au Fleuve Amour; quinze coupables, dont Foung, étaient condamnés à mort; vingt-et-un autres dont Wang Wou étaient condamnés au bannissement (décennal) aux frontières les plus éloignées; une indemnité de 250.000 taels était accordée aux victimes. Le canon qui grondait bientôt sur le Rhin ne permettait pas à la France de tirer du forfait de juin 1870 la vengeance qu'il méritait.

Le Chinois avait payé le sang des victimes avec de l'argent que refusa Mgr DELAPLACE, évêque de Pe King, et la vie de comparses qui avaient exécuté les ordres reçus. Les grands coupables échappaient alors à un châtiment bien mérité, comme leurs imitateurs de 1900, réfugiés à l'abri du trône impérial. Les principaux instigateurs du massacre, le *Tche Fou* et le *Tche Hien*, furent temporairement suspendus de leurs fonctions et Tch'en Kouo-jouei, qui mourut paisiblement plus tard, fut honoré à l'égal d'un héros et des temples furent élevés à sa mémoire.

Le 22 août 1870, le vice-roi des Deux Kiang, Ma Sin-yi était poignardé par un nommé TCHANG WEN-SIANG et il expirait le lendemain, sans qu'on eût découvert le mobile du crime. Le 29 août, Tseng Kouo-fan était nommé gouverneur des Deux Kiang¹.

1. HENRI CORDIER. — *Relations de la Chine*, I, pp. 324-390.